



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton Raceway			
Date	13 juillet 2023	Heure de départ	16 h 00	
Conditions météorologiques	Couvert (Temp. : 25 °C)	Vent :	23 km/h Sud	
État de la piste	Bonne (Variante 1 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	2 M.W.	Nombre total d'inscriptions 77
Total des paris mutuels	\$ 191,720			
Vétérinaire à contacter	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Fred Brethour	Juge associé Michael Weber	Juge associé Sharla Coles
--------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

L'entraîneur, Vic Puddy, s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100 pour ne pas avoir rendu disponible le cheval, "Assassins Creed", prévu pour la Course 1, dans les délais prescrits pour le Programme LHPIE.

Règle 35.07 de la CAJO

Décision #2260452

Dans la Course 4, le #2, "No Wine for You", a concouru sans Lasix, car il avait été programmé par erreur.

Des tests d'haleine par bandelette ont été utilisés (Courses 1 et 2).

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Le #3, “Jello Shot”, devra se qualifier pour la performance.
Le cheval a terminé la course distancé.

Course 3 – Examen du bris d’allure survenu au #3, avant le départ, s’était rendu bien à l’intérieur du poteau de remboursement.

Examen du bris d’allure survenu au #6, “Holdin Aces”.
L’obstruction a été provoquée par le #3, “Duramacs”.
Aucun placement n’est requis.

Course 4 – **Enquête**

Le #4, “Montanablackangel”, arrivé en 3^e position, a été placé 6^e position pour un bris d’allure prolongé, puis a été placé en 5^e position à cause du bris d’allure prolongé survenu au #5, “Jd Magic Moon”, avant et après le poteau de 1/4 de mille. De plus, le #4 a ensuite été placé en 4^e position à cause du bris d’allure prolongé survenu au #2, “No Wine For You”, après le départ.

Lien pour la vidéo d’enquête – <https://youtu.be/qTw269CVEVA>

Conformément à la règle des bris d’allure prolongés, l’ordre d’arrivée final est le suivant :

Le #2, “No Wine For You”, arrivé en 6^e position, a été placé en 5^e position, ensuite en 6^e position.

Le #4, “Montanablackangel”, arrivé en 3^e position, a été placé en 6^e position, ensuite en 5^e position, et en 4^e position.

Le #5, “Jd Magic Moon”, arrivé en 5^e position, a été placé en 4^e position, ensuite en 6^e position, et en 5^e position.

Les #1, “Pray And Hustle”, et #3, “Betonawheelin”, ont été signalés dans la statistique avec obstructions causées par le bris d’allure survenu au #4, “Montanablackangel.”

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – On a enregistré un retard de départ d’environ 35 minutes, car la voiture de départ principale était hors d’usage (ailes de la barrière de départ).

La barrière de secours a été testée et utilisée.

Rien d’autre à signaler.

Course 8 – L'entraîneur du #2, "Party Vibes", Eric Lafleur, s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200, en raison du fait que le cheval ne s'est pas rendu directement à l'écurie de prélèvement.

Règle 9.11 de la CAJO

Décision #2260937

Course 9 – **Enquête**

Le #6, "Vicious Aloicious", arrivé en 5^e position, a subi une obstruction de la part de la barrière de départ alors qu'il tentait de s'éloigner du peloton.

Le cheval n'avait pas reçu un bon départ, mais le pari mutuel lui a été remboursé.

On a opéré un remboursement de \$ 11,234.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/-Y_-xkA0NAw

Course 10 – Rien à signaler.

Course 11 – **Enquête**

Le #3, "Greystone Treasure", arrivé en 3^e position, a fait un bris d'allure après le poteau de 3/4 de mille.

Il n'a pas enfreint les règles de la CAJO sur les bris d'allure.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/yy7i_AH6OAo

Réclamations :

Aucune